

## Fiche d'homologation F2000 Définition 2

Homologation valable à partir du **19/01/2016** :



*Constructeur :* PEUGEOT

*Dénomination commerciale :* 309 GT

*Position du Moteur :* Transversal avant

*Nombre de cylindres :* Quatre

*Cylindrée :* 1905cc

*Transmission :* Traction

*Mode de construction :* Monocoque

*Matériau châssis-coque :* Acier

*Longueur hors-tout :* 4050 mm

*Type de suspensions :* Avant : Mc Pherson

Arrière : Bras étirés



Constructeur : PEUGEOT  
Dénomination commerciale : 309 GT

Homologation n°

**135**

Tableau de bord d'origine de la voiture de série



Traverse avant supérieure d'origine de la voiture de série



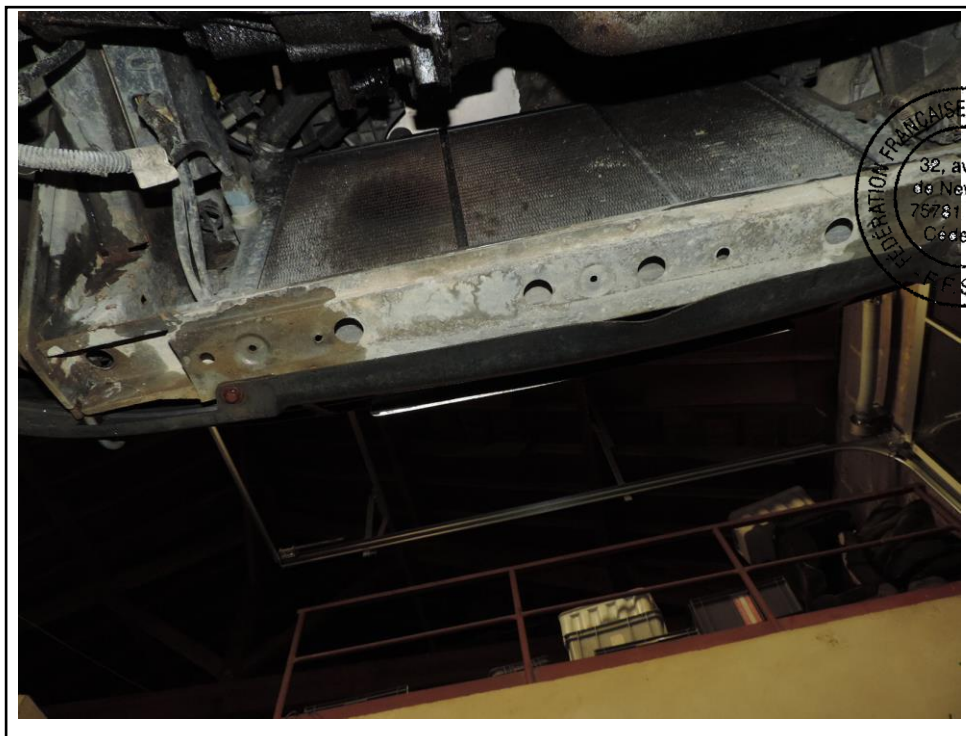


Constructeur : PEUGEOT  
Dénomination commerciale : 309 GT

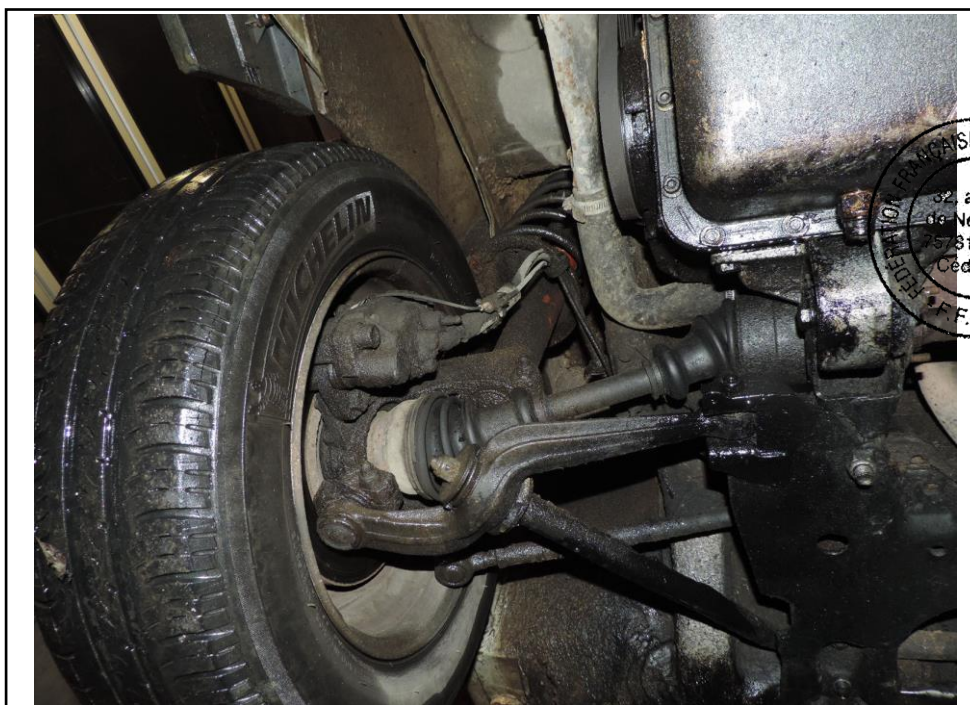
Homologation n°

135

Traverse avant inférieure d'origine de la voiture de série



1/2 Train avant d'origine de la voiture de série (en position sur la voiture)

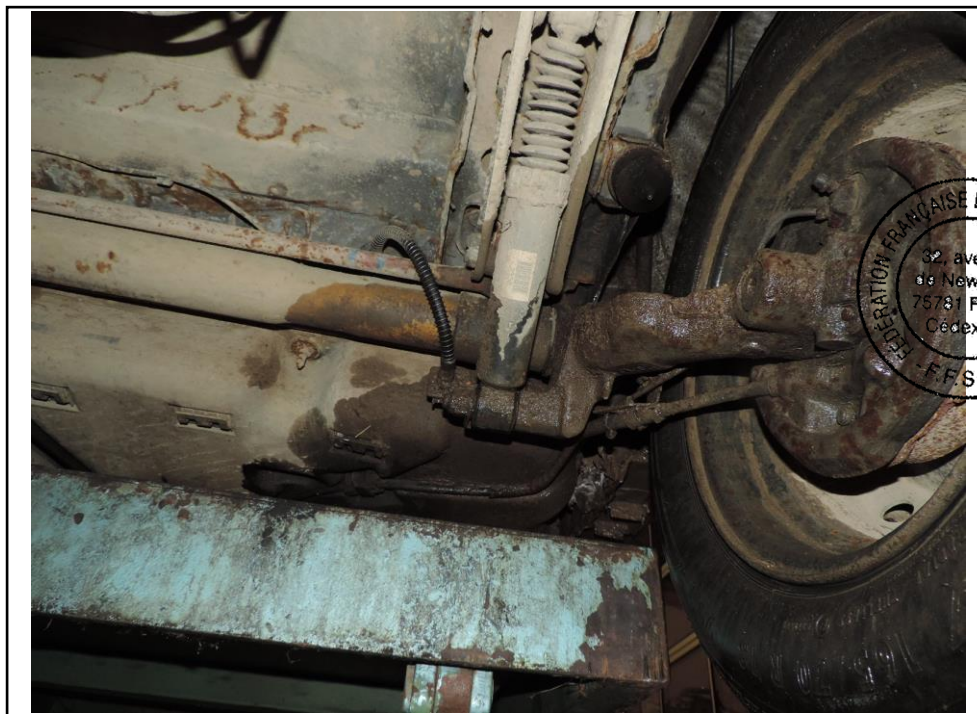


Constructeur : PEUGEOT  
Dénomination commerciale : 309 GT

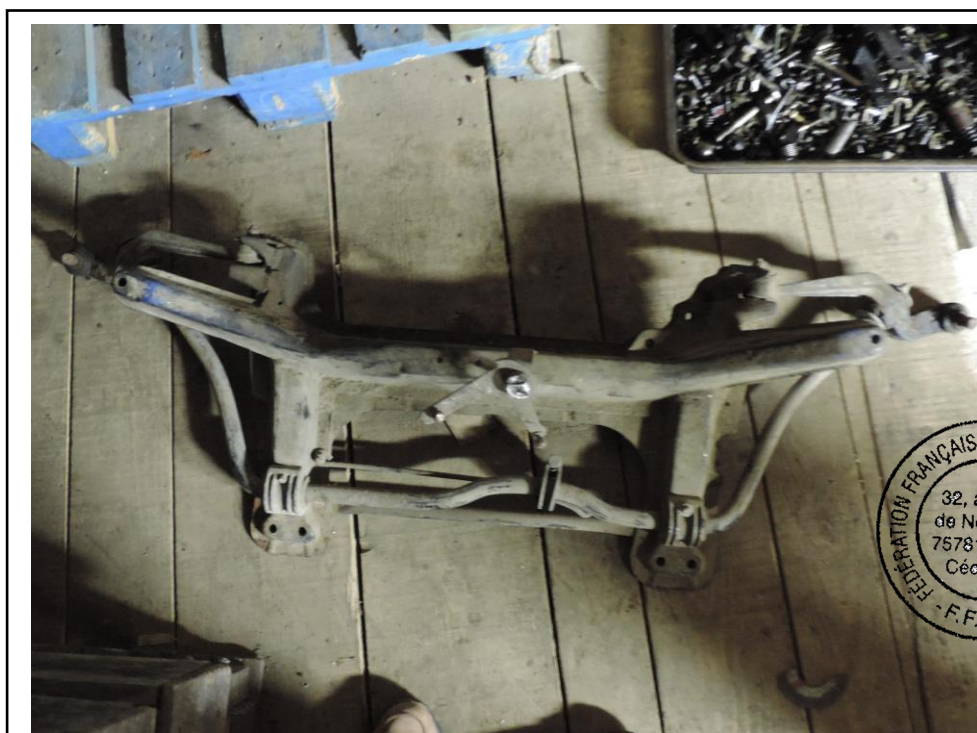
Homologation n°

**135**

*½ Train arrière d'origine de la voiture de série (en position sur la voiture)*



*Berceau d'origine de la voiture de série démonté  
Vue de dessus*



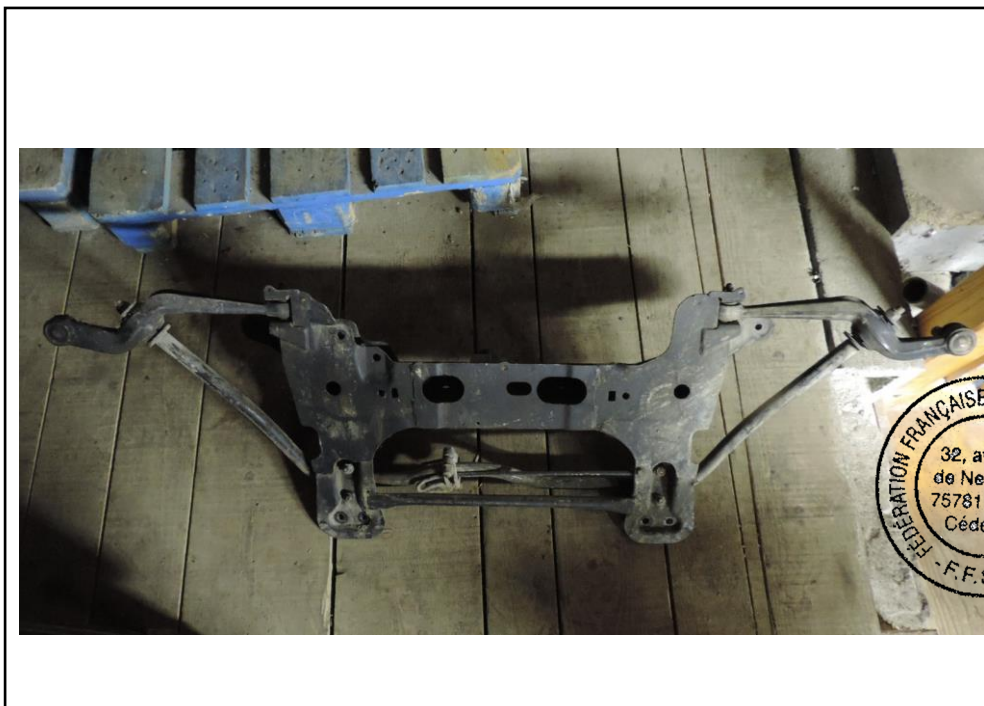


Constructeur : PEUGEOT  
Dénomination commerciale : 309 GT

Homologation n°

**135**

Berceau d'origine de la voiture de série démonté  
Vue de dessous



Point d'ancrage d'amortisseur avant d'origine de la voiture de série



Constructeur : PEUGEOT  
Dénomination commerciale : 309 GT

Homologation n°

**135**

**Rappel :**

Voitures de tourisme ou de grand tourisme de grande diffusion à essence jusqu'à 2000 cm<sup>3</sup>, 2 roues motrices (revue automobile suisse), commercialisées **depuis plus de 5 ans**, n'ayant jamais été homologuées par la FIA ou par la FFSA selon une liste établie par la FFSA.

Pour les voitures de type « GT » ne possédant pas les « cotes d'habitabilité » des groupes A, mais construites en grande série, les critères d'admissibilité seront les suivants :

- moteur à essence atmosphérique d'une cylindrée maximum de 2 litres.
- 2 roues motrices.
- carrosserie fermée de type coupé ou hard-top.
- châssis de type monocoque en acier (pas de châssis tubulaire ni en aluminium, ni en composites).
- une armature de sécurité avec une croix dans le pavillon selon le dessin 253.9 sera obligatoire dans le cas d'une voiture avec « hard-top ».

